

**Mobil home « Le Glandasse »
Camping municipal « Les Chaussières »**

Châtillon en Diois



SITUATION DU MOBILHOME DE Châtillon en Diois

Le mobil home est implanté sur le terrain de camping Municipal de Châtillon, au cœur du village, en bordure du Bez, au pied du Glandasse.

Le camping est ombragé, sa situation à l'intérieur du village permet d'accéder aux commerces et services sans prendre son véhicule. Dans l'enceinte du camping se trouvent la piscine municipale, un snack des terrains de tennis et des jeux pour enfants.

Camping municipal « Les Chaussières » Centre du Village
26410 CHATILLON EN DIOIS
camping-chatillonendiois.com
Tél 04.75.21.10.30

Le mobil home comporte 6 couchages.

Il est composé :

- d'un séjour-cuisine avec banquette (lit clic-clac 2 places), chauffage, table, chaises, meubles de rangement, un ventilateur colonne.
- d'une cuisine équipée avec frigo-congélateur, cuisinière-four, évier, rangement, chauffe-eau, micro-onde
- d'une chambre avec un lit 2 places, penderie, rangements,
- d'une chambre avec 2 lits 1 place, penderie
- d'une salle de bain, douche, lavabo, meuble rangement
- d'une terrasse bois avec salon de jardin, parasol, chaises longues

TARIFS 2024

A régler à l'ASCEE 26 : 230 € la semaine (samedi 14 H 00 au samedi 12 H 00) - 80 € le week-end

Caution : Un chèque de 150 € de caution sera demandé à la réservation.

A régler au camping des frais journée :

Basse saison du 1er avril au 9 juin inclus et du 9 septembre au 15 octobre inclus:

Adultes (+18 ans) : 5,50€ Ado (12-17): 5€ Enfant (3-11) 3,50€

Moyenne saison du 10 juin au 7 juillet inclus et du 19 août au 08 septembre:

Adultes 6,50€ Ado 6€ Enf 4 €

Haute saison du 8 juillet 18 août inclus :

Adultes 7 € Ado 6,50€ enf 4,5€

Taxe de séjour : 0,22 € par jour et par personne à partir de 18 ans

L'entrée de la piscine est incluse pour la haute saison. La WIFI est également comprise dans ces frais de séjour.

Attention vous ne devez pas régler de frais d'emplacement ni d'électricité, ceux-ci sont pris en charge par l'ASCEE 26.

Les frais à régler au camping sont des frais journée/par personne.

CONSEILS ET INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

Les clés sont à retirer auprès de l'accueil du camping municipal. Au moment de la remise des clés, il vous sera également remis **le nombre de protections jetables pour la literie et oreillers** (ne pas hésiter à les demander) correspondant au nombre de personnes concernées par votre séjour. **Prendre connaissance du règlement du camping.**

A VOTRE ARRIVEE : effectuez sérieusement l'inventaire et l'état des lieux (document sur place), signalez toute anomalie à la gestionnaire ASCEE 26 et **retourner l'inventaire par courrier. Vous avez à disposition des enveloppes timbrées à son adresse.**

L'eau : le robinet d'alimentation en eau se trouve dans le regard ciment à gauche du mobil home (sous fenêtre chambre). L'ouverture a été faite par les bénévoles en début de saison.

L'électricité : dans les wc.

Le gaz : les bouteilles de gaz (**propane**) se situent à l'extérieur du mobil home (côté village).

Pour le remplacement d'une bouteille de gaz, s'adresser au magasin Carrefour Express au village, **aucun règlement n'est à effectuer indiquer que c'est pour l'ASCEE 26.** (pris en charge par l'ASCEE 26) ne pas monter la bouteille au magasin.

Le chauffe-eau : voir instructions sur le chauffe-eau, ainsi que sur la notice dans le placard à chauffe-eau. **Eviter l'utilisation d'allumettes.**

Stationnement : la voiture doit être garée à l'emplacement réservé situé à gauche du mobil home.

Le ménage sera effectué par l'utilisateur. Les produits d'entretien sont à la charge de celui-ci.

Il devra fournir sa literie (draps-housses, taies, draps)

Avant votre départ, il conviendra de passer l'aspirateur, laver le sol, nettoyer soigneusement les sanitaires, laisser la vaisselle propre, secouer la literie, procéder au rangement du mobil home.

Il est demandé à l'occupant de prendre le plus grand soin de la literie et de bien mettre en place les protections jetables (ou celles qu'il aura apporté). En cas de salissures accidentelles, le nettoyage devra être effectué.

En aucun cas les couvertures ne devront être utilisées à l'extérieur.

A VOTRE DEPART UNIQUEMENT EN BASSE SAISON :

- **laisser la porte du réfrigérateur et congélateur ouverte après nettoyage de l'intérieur et bloquées ouvertes.**
- **fermer les rideaux des fenêtres et les aérateurs de toiture.**
- **laisser un rouleau de papier toilette neuf**
- **vider les poubelles**
- **rentrer table et chaises**
- **procéder aux fermetures d'électricité, de gaz (voir ouverture)**

BON SEJOUR DANS NOTRE UNITE D'ACCUEIL

Equipement du mobil home pour votre information (Attention ceci n'est pas l'inventaire à nous renvoyer – vous le trouverez sur place)

Le mobil home « le Glandasse » est équipé de :

Séjour Cuisine :

1 chauffage électrique
1 ventilateur colonne
1 réfrigérateur + compartiment congélateur
1 extincteur + 1 couverture anti-feu
1 chauffe-eau à gaz
1 évier
1 plaque de cuisson gaz
1 four gaz
1 micro-ondes
1 grille-pain
1 cafetière
1 bouilloire électrique
1 alarme incendie (détecteur fumée) ne pas retirer les piles merci
1 banquette d'angle avec lit 120
Coffre de rangement en dessous
1 table + 4 chaises bois
éclairage plafond par spots avec variateur + 1 lampe plafonnier
1 miroir

Grande chambre

1 lit 140
2 petit chevet,
1 penderie
1 lampe de chevet

Salle de bain

1 cabine douche
1 lavabo,
1 meuble de rangement
1 radiateur électrique soufflant d'appoint dans meuble
1 miroir
1 fenêtre
2 portes manteaux
1 anneau serviette
1 petit marchepied
1 poubelle

Petite chambre

1 petite penderie,
2 lits 1 place
1 chevet + lampe de chevet
Eléments de rangement au-dessus du lit (des jeux de société et jeux de cartes)
1 fenêtre

Terrasse bois couverte.

1 salon de jardin en fer (1 table + 6 chaises + 1 table desserte)
2 chaises longues (à ranger à l'intérieur lors de votre départ même en haute saison)
1 tancarville sèche linge + pinces à linge (à ranger à l'intérieur lors de votre départ même en haute saison)
2 bouteilles de gaz propane avec détendeurs

INVENTAIRE PAR PIECE

Cet inventaire par pièce vous est donné pour votre information.

**VOUS TROUVEREZ DES INVENTAIRES DANS LE DOSSIER D'ACCUEIL
DANS LE MOBIL HOME. A RENVOYER A L'AIDE DES ENVELOPPES PRE-
TIMBRES A VOTRE DISPOSITION DANS LE MOBIL HOME.**

Cuisine - Salon :

Sous l'évier :

- 1 cuvette bleue
- 1 pelle et balayette
- 2 bouchons bouteilles de gaz
- 1 poubelle

Meuble 3 tiroirs à gauche évier :

Tiroir du bas :

- 2 faitouts (1 haut et 1 bas) émaillés + 1 couvercle verre
- 4 casseroles tefal
- 1 casserole inox fond épais.

Tiroir du milieu :

- 3 poêles tefal
- 2 couvercles
- 1 plat rond tefal
- 2 plats gratin pyrex
- 3 saladiers verre
- 1 passoire inox

Tiroir du haut :

- 1 range-couverts
- 1 ciseau cuisine – 1 ciseau papier
- 1 fusil,
- 1 allume gaz
- 1 gros couteau
- 1 tire-bouchon,
- 1 ouvre boîte
- 1 couteau à pain
- 1 couverts à salade
- 1 fouet
- 1 cuillère bois
- 1 louche + 2 spatules tefal 1 spatule bois
- 1 fourchette à volaille
- 1 sécateur volaille
- 1 mandoline
- 1 araignée
- 1 passoire tamis
- 12 couteaux pointus
- 10 fourchettes
- 10 cuillères à soupe
- 10 petites cuillères
- 1 économe

Sur le plan de travail :

- 1 égouttoir inox
- 1 planche à découper bois,
- 1 manique rouge
- sur petite étagère presse agrumes, salière poivrière, 3 cendriers (**pour l'extérieur**)
- 2 dessous de plats pour intérieur et extérieur

placard gauche cuisinière:

- 1 essoreuse salade plastique
- 1 boîte plastique
- 1 plat spécial micro onde bleu
- 1 bouteille thermos

- 6 mugs
- 8 bols blancs

placard haut gauche évier

- 1 pot à eau verre, 1 pot à eau inox
- 2 saladiers blancs et 2 grandes assiettes service blanches
- 1 verre doseur

placard bas gauche cuisinière

- 12 assiettes plates dont 4 décor petites fraises
- 5 assiettes creuses
- 6 assiettes dessert dont une dépareillée

placard haut cuisinière

- 6 verres duralex
- 3 verres couleur dépareillés
- 5 verre à eau dépareillés
- 3 verres ballon

Dans le congélateur :

- 2 bacs à glaçons
- 1 bloc congélation pour glacière

Salle de bain :

- 1 radiateur électrique soufflant
- 2 tapis de bain
- 1 petit marchepied
- 1 poubelle salle de bain

WC

- 1 balayette toilettes
- 1 étagère
- 1 rouleau de papier toilette neuf **(il est demandé à chaque occupant de veiller à son départ à ce qu'un rouleau neuf reste en réserve pour les suivants)**

Petite chambre :

- 12 cintres
- 4 couvertures polaires de 180 x 220
- 2 oreillers + 2 protège -oreillers

Grande chambre :

- 10 cintres
- 2 couvertures polaire 220 x 240 (dont 1 pour le clic-clac)
- 1 protège matelas
- 2 oreillers + protège oreiller
- 2 oreillers pour le clic-clac

MOBIL HOME « LE GLANDASSE »

CAMPING MUNICIPAL DE CHATILLON EN DIOIS

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Occupation

L'unité d'accueil « Le Glandasse » est ouverte en priorité aux membres de l'ASCEE26 à jour de leur cotisation (l'adhérent, son conjoint, ses enfants à charge), puis aux autres ASCEE. Ce mobil-home peut accueillir 6 personnes maximum.

La présence du demandeur ou d'un adhérent majeur présent sur la fiche de réservation est obligatoire pendant toute la durée du séjour. Seules les personnes identifiées sur la fiche de réservation sont autorisées à occuper le mobil home.

Si toutefois, une ou plusieurs nouvelles personnes devaient se rajouter au séjour (sans dépasser la capacité maximum autorisée), il est demandé au demandeur d'avertir l'ASCEE26 qui se chargera d'en informer le camping (il est question ici de sécurité). Si des personnes supplémentaires dépassant la capacité autorisée se présentent, elles devront loger ailleurs dans le camping si disponibilité.

Les animaux ne sont pas admis dans l'unité d'accueil.

Il est interdit de fumer dans le mobil home.

Article 2 : critères d'attribution

. Le demandeur doit être à jour de sa cotisation

.La demande doit être faite sur l'imprimé fédéral (OLGUA) et validée par la personne mandatée par l'ASCEE d'origine qui indique clairement; la période; la composition de la famille (nombre d'enfants), la date de la demande. Aucune réservation ne pourra être prise en compte pour une journée seulement.

Article 3 : prolongation du séjour

Si le résidant décide de prolonger son séjour, il doit prévenir le responsable au moins 2 jours à l'avance (sous réserve de disponibilité)

Article 4 : participation financière – caution

Pour tous séjours, le versement intégral se fait à la confirmation et sera encaissé après le séjour. Une caution de 150 € est exigée, et ne sera rendue qu'après réception de l'inventaire vérifié, ou détruit par l'ASCEE26. Le paiement sera fait par chèque à l'ordre de l'ASCEE26 ou par Chèques Vacances.

Un désistement signalé moins d'une semaine à l'avance entraîne automatiquement l'encaissement de la caution.

Le tarif se compose de deux parties :

- une participation à régler à l'ASCEE
- **les frais de séjour (frais journée par personne et taxe de séjour) à remettre au camping lors de votre arrivée.**

Article 5 : nettoyage – hygiène

Le nettoyage est à la charge de l'utilisateur qui trouvera sur place le matériel d'entretien (sols, sanitaires, vaisselle, vitre etc...). Il fournira les produits d'entretien.

A l'arrivée au camping, le gérant remettra aux résidents, en même temps que les clés, **des protections de literie jetables**. Elles devront obligatoirement être mises sur les lits et oreillers correspondants. En cas de salissure accidentelle, voir machines à laver présentes dans le camping. Les couvertures équipant l'unité d'accueil ne doivent pas être utilisées à l'extérieur.

En cas de casse ou de perte d'objet (vaisselle par exemple), l'occupant devra le remplacer par un objet identique ou similaire.

Article 6

Les clés sont à retirer à l'accueil du camping. Lors du départ, il est indispensable que les clés du mobil-home soient remises au bureau du camping **pour 12h le samedi en cas de séjour à la semaine et pour 18h lors d'un week-end**, afin de permettre aux occupants suivants de les récupérer et de remplir leur fiche d'inscription au camping.

Article 7 : inventaire

Des fiches d'inventaire seront à disposition dans le dossier d'accueil dans le mobil home. L'occupant est chargé, dès son arrivée de contrôler l'état des lieux, de dresser l'inventaire et de le retourner à l'ASCEE26. Des enveloppes timbrées sont à disposition pour effectuer cet envoi. Toute dégradation ou objet manquant devra être signalé le premier jour ouvrable après l'arrivée et pourra donc être imputé au précédent utilisateur.

Article 8:

Chaque occupant du mobil-home s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à le respecter ainsi que celui du camping municipal de Châtillon en Diois.

Article 9

Tout litige sera réglé par la commission « Unités d'Accueil » de l'ASCEE 26.

10/04/2024